Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 077-200086676-20250704-2025024-DE

SEMEA
Syndicat mixte des bassins versants de la rivière du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

Siret : 200 086 676 00026
Mairie de VILLIERS EN BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGSITRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL N°2025-010

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH, Président

Etaient présents :
Monsieur Thierry FLESCH – **Président** Monsieur Francis GUERRIER, **1er Vice-Président ;** Monsieur Gérard ROUX **3ème Vice-Président** –, Monsieur Jacky SEIGNANT; **5ème Vice-Présidente** – VISIO pour tous

Ont donné des pouvoirs :

Etaient Absents Madame Espérance VIEIRA **2ème Vice-Présidente:** Monsieur Alain THIERRY **4ème Vice-Président (démissionnaire)**

Nbre membres en exercice : 5 - Présents : 4 - qui ont pris part à la délibération : 4 - Date affichage et de convocation : 25/06/2025

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Monsieur Michel CHARIAU, délégué de la Commune de Samois sur Seine, Madame Mariem BEN-RAHAL chargée de Mission à la SAFER, Madame Yuna LAURENS, Ingénieur au SEMEA et Mathieu KOKOT, Directeur

……

CODE ACTION E15 : Création de deux zones d'expansion de crue sur le ru de Jonville et le ru de la Grande Vidange à Saint-Fargeau-Ponthierry

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant :

- L'élaboration d'un programme d'actions pour la Restauration et renaturation du ru de Jonville et de la Mare des Chênes à Saint-Fargeau-Ponthierry. Le périmètre du programme d'action s'étend sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ;

- L'étude de LIOSE ayant pour titre « Elaboration du schéma directeur de prévention des inondations du bassin versant du ru d'Auvernaux-Moulignon » a identifié 5 zones de sur-inondations intéressantes pour réduire les risques d'inondations sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. Ce projet traite 2 des 5 zones et prévoit les 4 aménagements suivants :
  - Création de zone d'expansion de crues (ZEC) au niveau de la Mare des chênes ;
  - Création de ZEC dans le bois de Jonville ;
  - Réouverture et reméandrage du ru de Jonville à l'aval du bois de Jonville ;
  - Aménagement de trois buses sur le ru de Jonville.
- Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre préalable aux travaux est de 165 000.00 € ;

- Les aides financières potentiellement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans la limite de 80% du coût total de la mission de maîtrise d'œuvre ;

Il est proposé au bureau syndical d'approuver le principe de lancer une maîtrise d'œuvre préalable à la mise en place de la Restauration et renaturation du ru de Jonville et de la Mare des Chênes, sur les parcelles privées. Cette maîtrise d'œuvre se déroulera en 4 phases :

· Une tranche ferme de conception, comprenant les missions de diagnostics, AVP, estimée à 6 mois ;
· Une tranche optionnelle de projet, comprenant les missions PRO, dossiers réglementaires et de demande de subventions, estimée à 16 mois ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 077-200086676-20250704-2025024-DE

· Une tranche optionnelle de Prestation Supplémentaires Eventuelles, estimée à 4 mois ;
· Une tranche optionnelle de réalisation : ACT, EXE, DET, AOR, mobilisation et [illegible] de la phase travaux, estimée à 4 mois.

Après délibération, le bureau syndical autorise Monsieur le Président :

- Signer tous documents afférents ;
- Demander les aides financières auprès des partenaires.

Nombre de voix exprimées :

- ✓ **3 pour**
- ✓ **1 abstention**
- ✓ **0 contre**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- L'envoi en préfecture le : 03/07/2025
- Reçu en préfecture le :

Le Président
Thierry FLESCH

Signé électroniquement par : Thierry FLESCH
Date de signature : 04/07/2025
Qualité : Président